



RAPPORT ANNUEL 2021

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 L'ESSENTIEL

NOS VALEURS	P. 6
RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION	P. 9
RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	P. 13
RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT	P. 17
RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	P. 21
CHIFFRES CLÉS	P. 26

PARTIE 2 COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

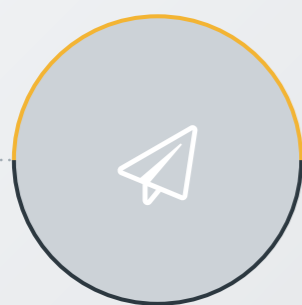
BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION	P. 30
ANNEXES	P. 36
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	P. 76



PARTIE 1 L'ESSENTIEL

NOS VALEURS

COPRÉ concentre ses efforts sur une croissance durable lui permettant de continuer à renforcer sa position sur le marché de la prévoyance de manière totalement indépendante.



INDÉPENDANCE

Nous ne sommes sous l'influence d'aucune institution externe et vouons l'ensemble de nos forces à nos affiliés.



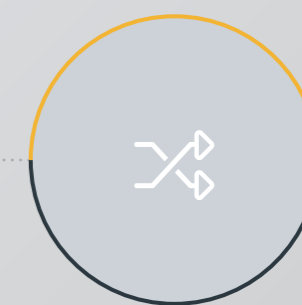
TRANSPARENCE

Nous avons à cœur d'informer nos affiliés de manière claire et proactive.



SÉCURITÉ

Nous œuvrons avec une double ambition : augmenter les prestations de la Fondation tout en pondérant ses risques.



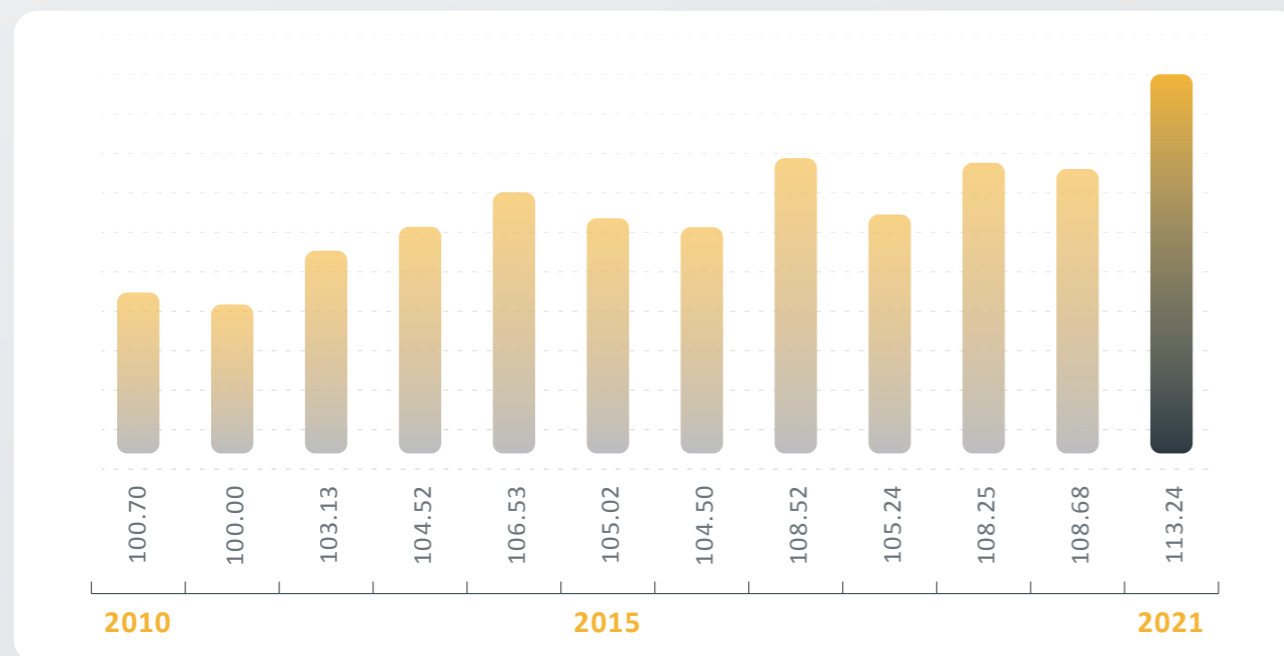
FLEXIBILITÉ

Nous reproduisons vos plans de prévoyance à l'identique, vos besoins deviennent nos solutions.

VOIR PLUS LOIN,

VOIR DEMAIN

ÉVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE



 **113.24 %**
DEGRÉ DE COUVERTURE
EN 2021

 **1.75 %**
TAUX D'INTÉRÊT
TECHNIQUE EN 2021

RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION

La Collective de Prévoyance – COPRÉ a consolidé durant l'année 2021 sa solidité financière. Elle dispose désormais d'un degré de couverture de 113.24 % avec un taux d'intérêt technique de 1.75 %.

Notre Fondation concentre ses efforts sur une croissance durable lui permettant de continuer à renforcer sa position sur le marché de la prévoyance professionnelle de manière totalement indépendante.

Nos valeurs restent identiques : Indépendance – Transparence – Sécurité – Flexibilité

À la date de rédaction de ce rapport, nous ne pouvons pas occulter la crise en Ukraine. Le Conseil de fondation a une pensée particulière pour la population civile victime de la guerre.

Après la crise sanitaire qui a entraîné des conséquences économiques et sociales importantes, le conflit ukrainien est un nouveau défi de taille. La prévoyance professionnelle devra à nouveau prouver sa résilience face aux crises.

Les priorités du Conseil de fondation sont de faire vivre les valeurs de notre Fondation, d'affirmer la stabilité économique de cette dernière et de conserver une sécurité financière.

À ce propos, le Conseil de fondation veille constamment au respect des valeurs de notre Fondation :

L'INDÉPENDANCE

Nous ne sommes sous l'influence d'aucune institution externe et vouons l'ensemble de nos forces à nos affiliés.

LA TRANSPARENCE

Nous avons à cœur d'informer nos affiliés de manière claire et proactive.

LA SÉCURITÉ

Nous œuvrons avec une double ambition : augmenter les prestations de la Fondation tout en pondérant ses risques.

LA FLEXIBILITÉ

Nous reproduisons vos plans de prévoyance à l'identique, vos besoins deviennent nos solutions.

Le Conseil de fondation désire évidemment maintenir des prestations excellentes pour nos assurés.

La performance de 10.5% réalisée sur nos placements permet de créditer au 31 décembre 2021 un intérêt de 6% sur les avoirs de vieillesse de nos assurés, tout en consolidant nos différentes réserves au maximum. Nous avons pu ainsi attribuer, sur les dix dernières années, un intérêt rémunérateur moyen de 2.80% alors que la moyenne du taux d'intérêt minimal se situait dans cette même période à 1.275%.

Par ailleurs, durant l'exercice 2021, nous avons poursuivi le renforcement de nos fondamentaux. Ainsi, le Conseil de fondation concentre son attention sur les tâches de haute direction qui se décomposent en quatre éléments :

LA GOUVERNANCE

Toutes nos règles de gouvernance ont été revues et adaptées.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Nos règlements sont systématiquement révisés et mis à jour.

L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Le système de contrôle interne a été totalement révisé pour répondre aux exigences les plus sévères.

LES AXES STRATÉGIQUES

Les intérêts de nos assurés et affiliés : une croissance qualitative à long terme et la durabilité de nos actifs sont au cœur de nos préoccupations.

COPRÉ est aussi consciente de ses responsabilités éthiques, sociales et écologiques dans une bonne gouvernance d'entreprise. Tenant compte de ces responsabilités, le Conseil de fondation a décidé de conférer davantage d'importance aux questions de durabilité.

Cette décision l'a amené à adapter son règlement de placement. De plus, dès cette année, un rapport sur le développement durable est également joint aux comptes annuels.

Le Conseil de fondation constate avec plaisir que la croissance durable et saine de COPRÉ se poursuit et notre développement continue d'être riche en promesses.

Le Conseil de fondation remercie très sincèrement les entreprises affiliées, les assurés et les rentiers pour leur confiance ainsi que la Direction les collaborateurs de COPRÉ pour leur engagement quotidien au bien de la Fondation.

Le Conseil de fondation



Claude Roch, Président
Genève, le 12 avril 2022



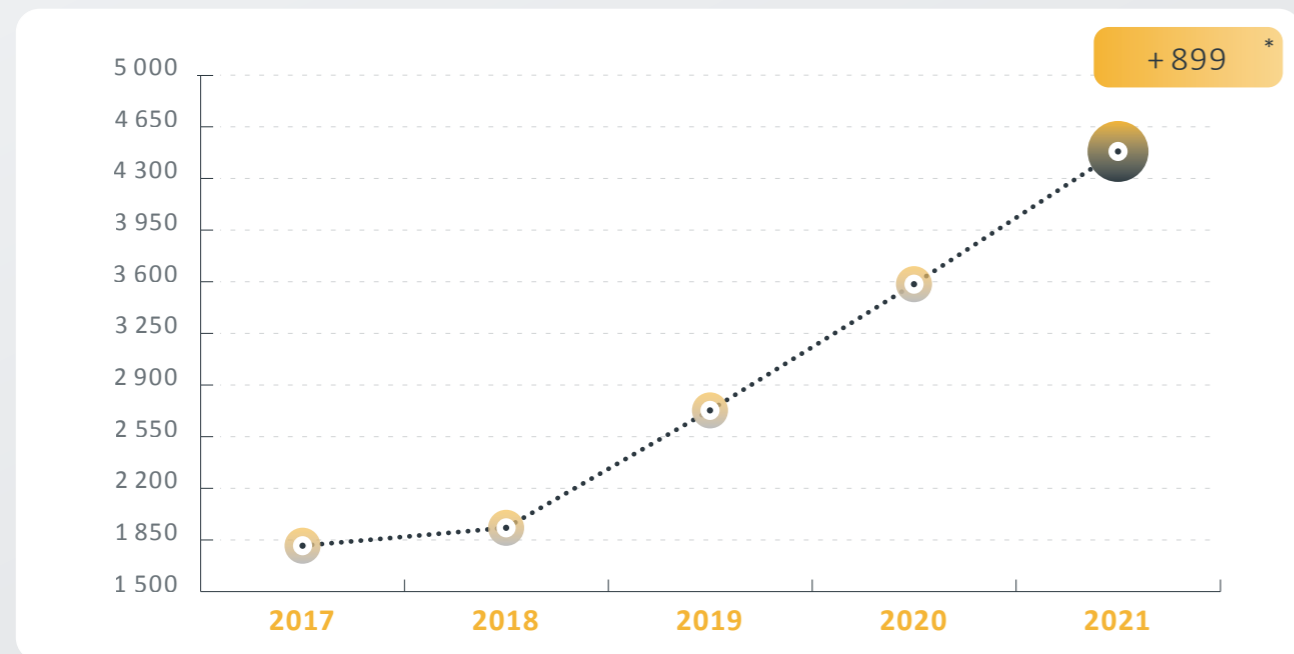
Kathlen Overeem, Vice-Présidente

Notre Fondation
concentre ses efforts
sur une croissance
durable



DÉVELOPPEMENT DE LA FONDATION

TOTAL DU BILAN EN MIO. CHF



NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS ET RENTIERS



COTISATION(S) ANNUELLE(S) EN MIO. CHF



* Évolution du taux de croissance 2020-2021

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Collective de Prévoyance – COPRÉ a poursuivi durant l'année 2021 sa croissance qualitative.

Notre Fondation peut ainsi saluer l'arrivée de plus de cent nouvelles entreprises affiliées et près de 2 000 assurés actifs.

Le total du bilan a augmenté de 25 % pour atteindre CHF 4.483 milliards.

Durant l'exercice écoulé, nous avons aussi accru la digitalisation de nos services. Les coûts administratifs par assuré et rentier en moyenne restent stables et s'élèvent à CHF 216.

2021 nous a permis de fêter la quatrième année de l'internalisation totale des services de notre Fondation. Nous comptons désormais un effectif de 32 collaborateurs. Nous continuons d'être représentés à Genève, Lausanne et Zurich et nous poursuivons activement notre développement Outre-Sarine qui se confirme par une robuste croissance dans toute la Suisse alémanique.

Nous maintenons notre mission principale qui est la gestion de la Fondation en toute indépendance et ce dans l'intérêt de nos affiliés, assurés et rentiers ainsi que la maîtrise de nos coûts de gestion. Aujourd'hui, en moyenne, nos coûts administratifs font preuve de stabilité et s'élèvent à CHF 216 par assuré et rentier.

Notre croissance solide et qualitative s'inscrit réellement dans le temps car celle-ci se poursuit désormais depuis l'internalisation.

Notre Fondation compte aujourd'hui 1 105 entreprises affiliées, 18 572 assurés actifs ainsi que 2 533 rentiers. Enfin, notre total du bilan s'établit à CHF 4 483 328 200.

Les tables actuarielles LPP 2020 (périodiques) sont utilisées pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers et des provisions techniques avec un taux d'intérêt technique de 1.75%.

Dans ce cadre, nous avons pris la décision d'adapter le taux de conversion afin de garantir une équité intergénérationnelle entre nos assurés. A ce propos, l'équilibre démographique entre les rentiers et les assurés actifs s'est renforcé en passant de 24.7% à 21.3% (12% de l'effectif total de notre Fondation est composé de rentiers). Enfin, la structure d'âge de notre Fondation reste excellente et saine, se maintenant à un âge moyen de 42.4 ans.

Nous aimerions également souligner que nous poursuivons l'ambition d'offrir d'excellentes et généreuses prestations à nos assurés en réalisant un rendement adéquat et attrayant.

Notre structure organisationnelle continue de se professionnaliser afin d'améliorer la qualité de nos services, de pouvoir servir nos affiliés, rentiers et assurés efficacement et de manière individualisée. En effet, chaque affilié auprès de notre Fondation a un gestionnaire attitré.

D'autre part, nous poursuivons la digitalisation de nos activités en améliorant notamment nos portails web « Entreprises » et « Assurés ». Ce développement se poursuivra largement durant 2022.

La Direction générale remercie très sincèrement les entreprises affiliées, les assurés et les rentiers pour leur confiance ainsi que le Conseil de fondation. Nous tenons particulièrement à souligner l'engagement de nos collaborateurs en faveur de la Fondation et les remercions sincèrement de leur précieuse collaboration.

La Direction générale



Pascal Kuchen, Directeur général
Genève, le 12 avril 2022



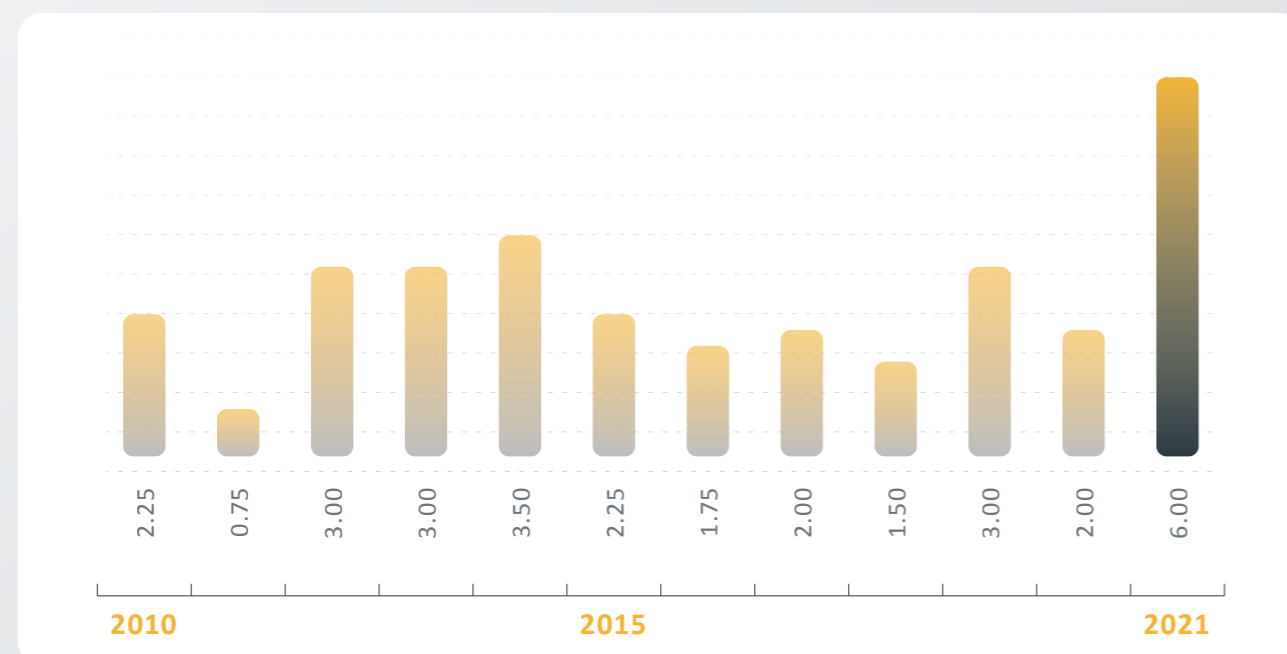
Stefanie Ajilian, Directrice générale adjointe

Notre croissance solide
et qualitative s'inscrit
réellement dans le temps

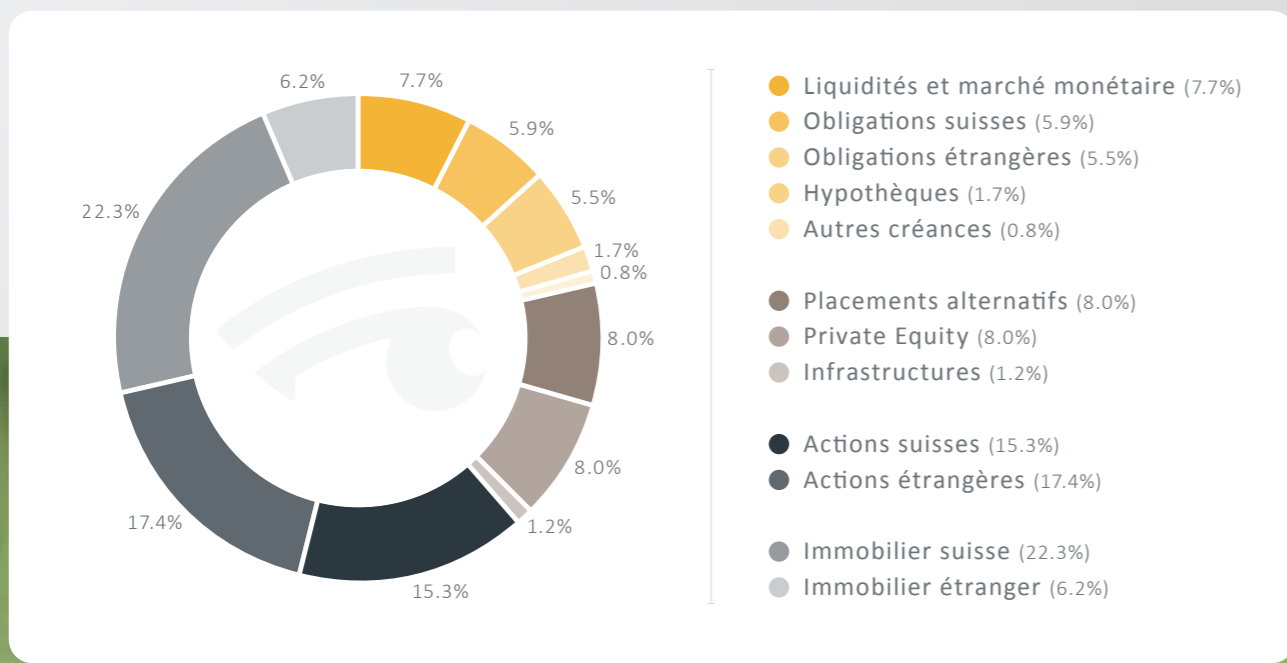
RÉMUNÉRATION DES AVOIRS DE VIEILLESSE



6 %
INTÉRÊTS DISTRIBUÉS
EN 2021



STRATÉGIE DE PLACEMENT



RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLACEMENT




L'année 2021 fut faste pour les marchés boursiers, portés par la forte reprise économique post-confinement. L'apparition de pressions inflationnistes a modéré l'optimisme en fin d'année. Globalement, ce fut l'un des meilleurs millésimes de la dernière décennie en termes de rendement pour les caisses de pension suisses.

Le fort rebond de croissance dans les pays développés a permis d'enregistrer des performances exceptionnelles sur les principaux marchés des actions. Les pays émergents sont restés en retrait, en particulier la Chine, délaissée par les investisseurs, notamment en raison du surendettement de son secteur immobilier et de nouvelles régulations.

Une inflation persistante, alimentée par la hausse des matières premières, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et des tensions inédites sur le marché du travail américain, signalait également une fin prochaine des politiques ultra accommodantes des banques centrales et un relèvement des taux d'intérêts directeurs. Les obligations enregistraient logiquement des pertes consécutives à des attentes de taux plus élevées.

La performance des placements de notre Fondation en 2021 a été de 10.5%. Un très bon résultat qui se compare favorablement aux principaux indices de référence, à savoir 8.24% pour l'indice Credit Suisse des caisses de pension, et 8.03% pour l'indice UBS des caisses de pension de plus de CHF 1 Mrd.

La classe d'actifs ayant produit le meilleur résultat de notre portefeuille en 2021 est celle du Private Equity, avec une performance de plus de 40%.



10.5%

La performance des placements de notre Fondation en 2021 a été de 10.5%.

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE PLACEMENT

La Commission de placement s’est réunie à neuf reprises en 2021.

Elle a en particulier analysé un certain nombre de nouveaux investissements thématiques, liés à deux grandes tendances fondamentales retenues pour la décennie en cours : la décarbonation et la digitalisation. Trois thématiques ont été validées, l’Hydrogène et la Blockchain, qui ont déjà débouché sur des investissements concrets. Celle des Métaux stratégiques aboutira très prochainement.

Pour ce qui concerne l’immobilier suisse, le volume d’acquisition a été de CHF 107 Mio. en 2021. Il nous a été possible d’acquérir un portefeuille de sept propriétés résidentielles très bien situées en ville de Bâle, pour un montant de CHF 86 Mio. Un immeuble mixte a également été acquis en ville de Lausanne pour un montant de CHF 21 Mio. Le rendement brut moyen de ces acquisitions était d’environ 3.4%, un bon résultat dans le contexte d’un marché immobilier suisse tendu en raison de son statut de valeur refuge, encore renforcé par la pandémie.

PERSPECTIVES 2022

Les marchés financiers ont subi de plein fouet la nouvelle de l’invasion de l’Ukraine, le 24 février 2022. Les sanctions économiques drastiques prises contre la Russie pèseront également sur la croissance des pays occidentaux. La Russie étant un important producteur de matières premières, le prix de celles-ci s’est envolé, renforçant encore la tendance inflationniste déjà présente. La stagflation devient un scénario possible pour 2022.

La Fondation n’a pas d’exposition directe à des sociétés russes ou ukrainiennes.

Nous sommes indirectement exposés à travers certains fonds investis en actions ou en obligations internationales. La pondération de la Russie dans les indices concernés est toutefois très limitée (moins de 2% en général).

Les événements récents renforcent encore les convictions de la Commission de placement dans son choix de privilégier les valeurs réelles, face à la persistance d’une inflation élevée et à une recrudescence des tensions géopolitiques.

La Commission de placement



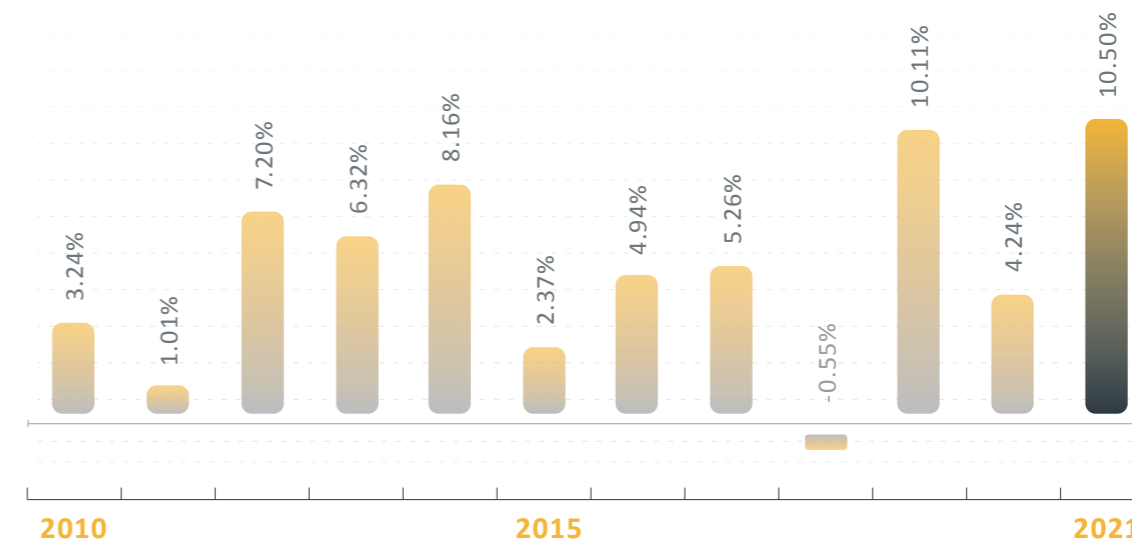
Jean-Bernard Georges, Président

Genève, le 12 avril 2022

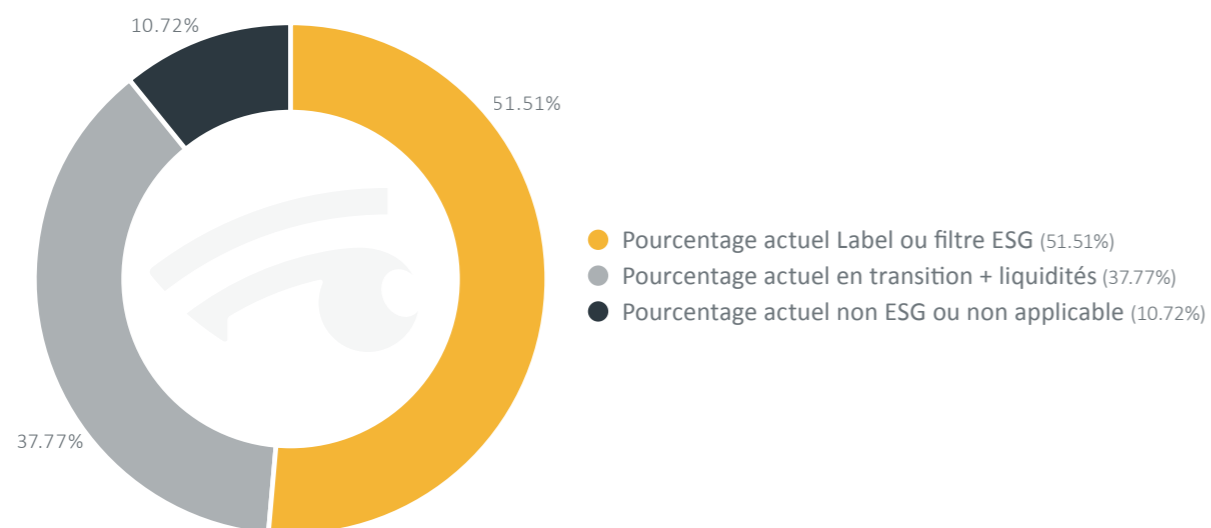
PERFORMANCE



10.5 %
PERFORMANCE



PRÉSENTATION DES PLACEMENTS SELON LES CRITÈRES ESG



RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2018, notre Fondation privilégie les investissements durables, dans la mesure du possible, et à condition que cela ne se fasse pas au détriment du profil risque/rendement de nos investissements. Ainsi, la durabilité doit être synonyme de gestion de la valeur.

Notre règlement de placement précise à ce propos que la Fondation applique à son portefeuille d'investissements les critères de responsabilité et de durabilité.

À ce titre, nous favorisons les investissements respectant la bonne gouvernance. Ceci inclut les notions de protection de l'environnement et de responsabilité sociale dans le respect des lois et règlements applicables, le tout dans l'intérêt de nos affiliés et assurés.

Nous veillons à ce que nos mandataires respectent ces principes s'agissant des investissements de COPRÉ.

Grâce aux mesures déjà introduites, le taux des placements, correspondant aux critères ESG ou intégrant des critères ESG dans leur choix de titres, s'élève à plus de 50%.

D'autre part, 37% de notre portefeuille (y compris les liquidités) est actuellement en transition.

Notre approche, pragmatique et graduelle, donne la priorité aux actions simples et concrètes plutôt qu'aux éléments de communication tels que de grandes chartes et autres déclarations d'intention.

Depuis 2021, nous demandons également à nos principaux mandataires externes de nous offrir des solutions de placement respectant d'une manière ou d'une autre les critères ESG et d'intégrer ceux-ci à leur processus de gestion de nos actifs quand ils bénéficient d'un mandat.

50%



Plus de 50% des investissements ESG intègrent des critères ESG dans leur choix de titres.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Le secteur de l'immobilier est l'un des plus gros producteurs de CO₂ en Suisse. Afin de nous mettre en conformité avec les objectifs de réduction du CO₂ aux horizons 2030 et 2050, nous avons demandé à notre gestionnaire de portefeuille immobilier d'effectuer un audit énergétique complet de notre parc immobilier suisse et de planifier un processus de rénovation ambitieux ayant pour objectif de diminuer les consommations énergétiques et de décarboner l'énergie consommée.

Cet audit a été fait en 2021, avec l'aide d'une entreprise spécialisée dans le domaine. Les résultats ont été analysés et un plan d'action a d'ores et déjà été validé par le Conseil de fondation. L'analyse des résultats révèle d'une part, que notre portefeuille immobilier se situe dans la moyenne suisse en termes d'émission de CO₂ et d'autre part, qu'il est déjà sensiblement meilleur quand il s'agit d'IDC, comme l'illustre le graphique en page 23.

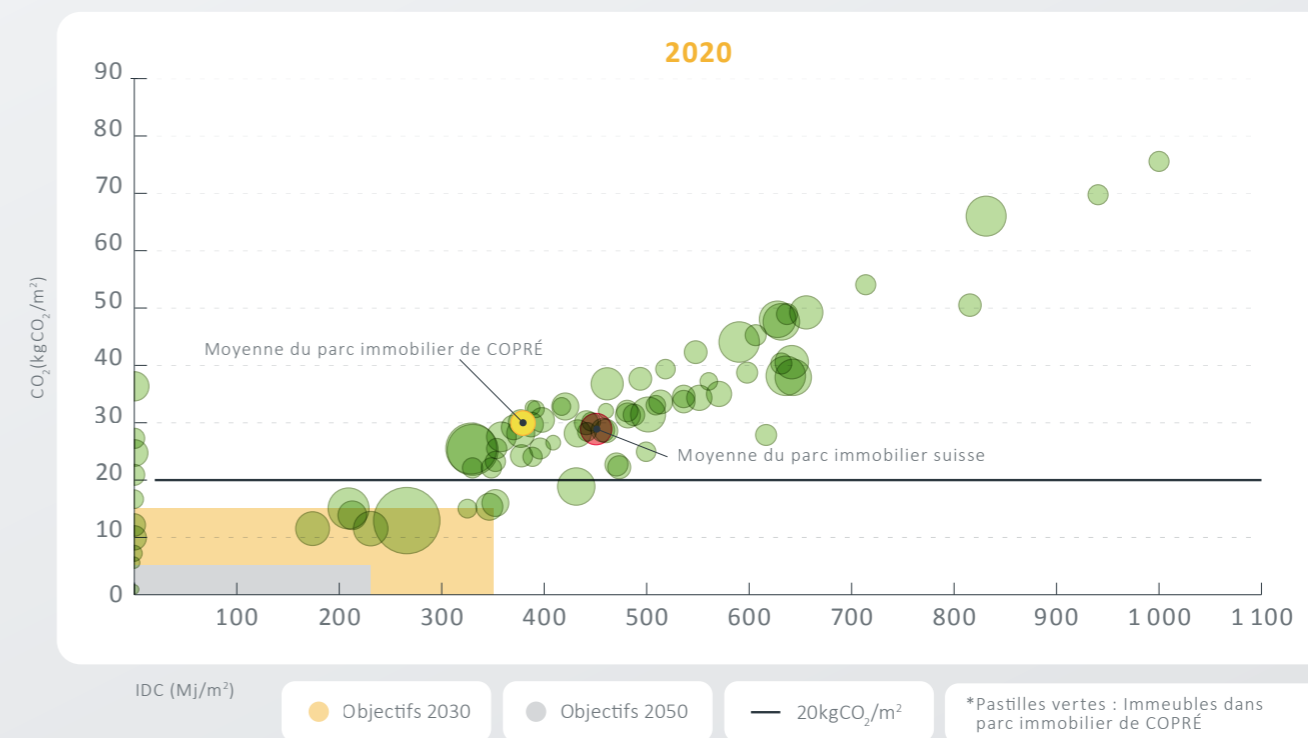
Une campagne de travaux en cinq étapes est prévue, selon le degré d'urgence propre à chaque bâtiment que l'on peut mesurer à l'aide des indices CO₂ et IDC.

Ces travaux permettront également d'améliorer la qualité des biens et leur attractivité, de réduire les charges ainsi que le taux de vacance, et pourront parfois être associés à du développement de nouvelles surfaces locatives. Dans l'ensemble, ces travaux auront une rentabilité positive. Celle-ci pourra être très variable d'un objet à l'autre.

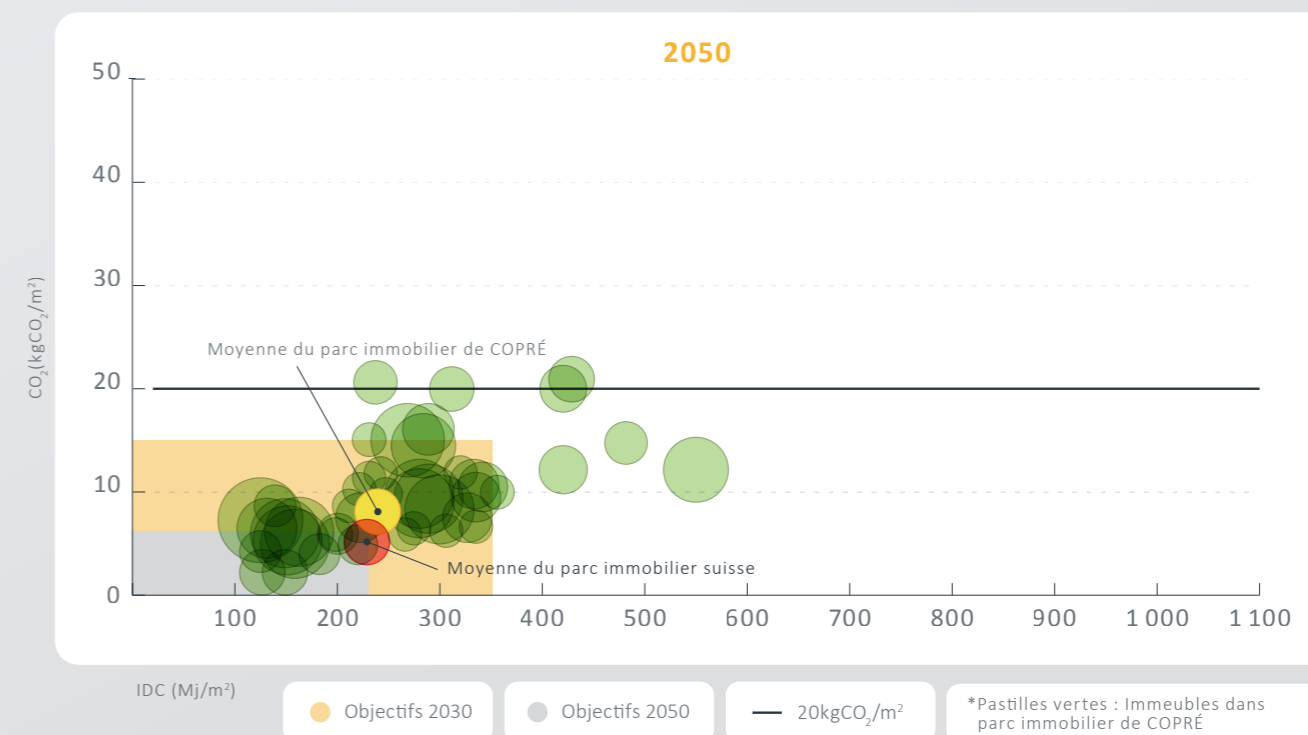
Voici quelques exemples d'actions concrètes déjà réalisées en 2021 :

- Signature d'un contrat CAD Thermoreso à La Levratte à Nyon, en vue du remplacement du système actuel de chauffage à mazout.
- Travaux dans l'immeuble Hügelstrasse à Zurich pour remplacer la chaufferie actuelle au gaz par un raccordement au réseau CAD de la ville.
- Déploiement d'une stratégie de communication pour sensibiliser les locataires aux gestes écologiques lors des séances de présentation.
- Optimisation de l'isolation en toiture à Gerlafingen, remplacement de la chaufferie mazout par de la géothermie avec complément photovoltaïque.
- Calorifugeage des conduites de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour réduire les pertes à Herzogenbuchsee.
- Remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble Gutenberg 18/Tilleul 16 à Vevey.
- Dépôt du permis de construire pour la rénovation énergétique de l'immeuble Gaspard Valette 10 à Genève.
- Finalisation des études pour la rénovation énergétique des immeubles Lausanne 8 à Bussigny et Bergstrasse à Embrach, en vue d'un démarrage des travaux en 2022.

BILAN ÉNERGÉTIQUE DES IMMEUBLES COPRÉ 2020



OBJECTIFS 2050



Source: CBRE, Genève

INVESTISSEMENTS MOBILIERS

Dans le cadre des placements mobiliers, nous avons également mené en 2021 des actions concrètes :

- Transfert des fonds indiciels passifs en actions et obligations vers des tranches labellisées ESG à chaque fois que celles-ci étaient disponibles. Ces transactions représentaient près de 30% de nos actifs.
- Inclusion d'un volet ESG dans le rapport annuel du gestionnaire de notre portefeuille de Private Equity. Une analyse brève révèle que 80% des fonds dans lesquels nous sommes investis ont une approche durabilité et que plus de 99% des sociétés sous-jacentes sont neutres ou positives en termes d'impact ESG.
- Négociation d'un mandat dédié dans la dette d'infrastructures. Notre Fondation disposera d'un droit de veto sur chaque projet et pourra ainsi rejeter ceux qui ne donneraient pas satisfaction en termes de durabilité.
- Investissement dans un certificat géré, créé sur mesure à la demande de notre Fondation, dans l'économie de l'Hydrogène vert au sens large. Cette énergie nous paraît être une composante essentielle de la transition énergétique et de l'indépendance dans ce domaine.

LA FONDATION

Dans un cadre plus large, nous désirons souligner que nous poursuivons l'ambition d'offrir d'excellentes conditions aux assurés de notre Fondation et de réaliser un rendement adéquat et attrayant par rapport au marché.

Nous tenons aussi à informer régulièrement et en toute transparence nos assurés, nos rentiers, nos entreprises affiliées et nos partenaires en publiant très régulièrement sur notre site internet une communication « Ensemble et informés ».

En tant qu'employeur aussi, nous veillons à être pour nos collaboratrices et collaborateurs un partenaire de confiance. Nous recherchons le dialogue et des échanges.

Nous tenons aussi à des espaces professionnels agréables avec des bureaux assis-debout ainsi que de nouveaux grands écrans. Dans le cadre de notre nouveau règlement du personnel, nous privilégions le télétravail, la formation continue et des conditions modernes d'engagement. Nous motivons également nos collaborateurs à favoriser les transports publics en prenant à notre charge des abonnements généraux resp. des abonnements demi-tarif des CFF.

Nous poursuivons l'établissement de mesures claires et précises durant l'année 2022.

Le Conseil de fondation



Claude Roch, Président
Genève, le 12 avril 2022

La Direction générale



Pascal Kuchen, Directeur général

Nous favorisons
les investissements
respectant la bonne
gouvernance



CHIFFRES CLÉS





PARTIE 2

COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

COMPTES ANNUELS

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2021

BILAN

ACTIF	NOTE	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
PLACEMENTS		4 475 549 229	3 577 245 771
Liquidités et placements sur le marché monétaire	6.4	344 607 508	221 648 559
Opérations de change	6.4	5 952 874	160 087
Obligations	6.4	511 361 533	527 145 936
Hypothèques	6.4	75 202 481	–
Actions	6.4	1 462 358 740	1 199 864 786
Placements alternatifs	6.4	720 383 605	559 500 527
Infrastructures	6.4	53 895 206	35 675 130
Immobiliers	6.4	1 278 306 950	1 010 425 902
Créances de cotisations des employeurs	6.15	23 480 332	22 824 843
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	7.2	7 778 971	7 848 326
TOTAL DE L'ACTIF		4 483 328 200	3 585 094 097
PASSIF			
ENGAGEMENTS		109 919 469	109 172 835
Prestations de libre passage et rentes		88 611 011	86 234 051
Dettes de cotisations des employeurs	6.15	1 619 209	1 504 412
Dettes hypothécaires	7.4	10 000 000	10 000 000
Dettes liées aux biens acquis en viager	6.4	9 683 980	11 005 022
Banques/Assurances		5 268	429 350
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	7.3	56 638 303	9 190 775
RÉSERVE DE COTISATIONS EMPLOYEURS SANS RENONCIATION	6.15	17 033 449	14 542 671
PROVISIONS NON TECHNIQUES	7.5	414 000	460 000
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		3 796 640 592	3 176 159 585
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	2 686 170 004	2 151 334 394
Capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	953 836 745	885 473 538
Provisions techniques	5.6	156 633 843	139 351 653
RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.3	470 783 433	275 568 231
CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT		31 898 954	–
Situation en début de période		–	–
Excédent des produits (+)/charges (–)		31 898 954	–
TOTAL DU PASSIF		4 483 328 200	3 585 094 097

COMPTÉ D'EXPLOITATION

		2021	2020
	NOTE	CHF	CHF
COTISATIONS, APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		286 019 151	238 216 372
Cotisations des salariés	7.1	93 036 614	78 708 214
Cotisations des employeurs	7.1	145 947 947	123 062 308
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.15	-1 830 585	-4 421 888
Primes uniques et rachats		46 668 917	36 836 441
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	6.15	2 100 031	3 886 582
Subsides du fonds de garantie		96 227	144 714
PRESTATIONS D'ENTRÉE		557 791 078	839 052 587
Apports de libre passage		518 768 661	661 325 229
Attributions en cas de reprises d'assurés:			
aux réserves mathématiques et provisions techniques		18 991 957	107 229 056
aux fonds libres des affiliés	5.6	10 905 412	55 925 658
à la réserve de cotisations de l'employeur	6.15	2 221 333	8 948 026
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce		6 903 714	5 624 619
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		843 810 229	1 077 268 959
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-112 287 652	-100 165 589
Rentes de vieillesse		-51 741 708	-48 104 010
Rentes de conjoints et survivants		-6 695 904	-6 344 289
Rentes d'invalidité		-6 250 522	-5 968 783
Libération service cotisations		-3 890 968	-3 172 677
Prestations en capital à la retraite		-36 359 258	-34 591 797
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-7 349 292	-1 984 033
PRESTATIONS DE SORTIE		-260 524 570	-249 359 115
Prestations de libre passage en cas de sortie		-241 625 989	-238 960 448
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-2 332 154	-48 139
Versements anticipés pour l'EPL/divorce		-16 566 427	-10 350 528
DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-372 812 222	-349 524 704

		2021	2020
	NOTE	CHF	CHF
DISSOLUTION (+) / CONSTITUTION (-) DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES, RÉSERVE DE COTISATIONS EMPLOYEURS		- 622 971 786	- 767 192 408
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	-400 110 731	-547 425 879
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	-68 363 208	-110 086 952
Constitution de provisions techniques	5.6	-17 282 190	-62 856 964
Rémunération du capital épargne des actifs	5.3	-134 724 879	-38 409 893
Constitution de réserves de cotisations	6.15	-2 490 779	-8 412 720
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		9 308 034	7 040 960
Prestations d'assurance		9 308 034	7 040 960
CHARGES D'ASSURANCE		- 13 198 747	- 14 163 217
Prime d'assurance:		-11 110 500	-9 891 792
dont primes risque		-10 110 555	-9 001 531
dont primes pour frais de gestion		-999 945	-890 261
Apports uniques aux assurances		-1 026 693	-3 358 363
Cotisations au fonds de garantie		-1 061 554	-913 062
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE		- 155 864 493	- 46 570 410
		2021	2020

	NOTE	CHF	CHF
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		392 156 959	130 636 306
Résultat liquidités et placements sur le marché monétaire	6.10	-1 794 811	-2 189 092
Résultat opérations de change	6.10	2 662 648	2 610 507
Résultat obligations	6.10	-12 253 125	13 153 046
Résultat actions	6.10	283 531 820	109 581 477
Résultat hypothèques	6.10	284 131	-
Résultat placements alternatifs	6.10	115 478 654	12 503 315
Résultat infrastructures	6.10	3 255 589	-816 821
Résultat immobiliers	6.10	36 563 500	22 755 425
Frais de gestion de la fortune	6.13	-36 315 282	-27 035 772
Rétrocessions	6.9	1 583 864	655 673
Intérêts sur prestations de sortie	6.10	-840 028	-581 452
DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES	7.5	46 000	46 000
AUTRES PRODUITS		1 205 199	1 520 767
AUTRES FRAIS		- 160 449	- 173 029
FRAIS D'ADMINISTRATION	7.6	- 4 552 235	- 4 065 709
Administration générale		-4 387 817	-3 889 023
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-138 167	-149 862
Autorité de surveillance		-26 251	-26 824
FRAIS DE COMMERCIALISATION	7.7	- 5 716 826	- 5 329 454
Commercialisation		-824 443	-941 817
Marketing et publicité		-224 076	-314 659
Courtage		-4 668 307	-4 072 978
EXCÉDENT DES PRODUITS (+) / CHARGES (-) AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR		227 114 156	76 064 472
CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.3	- 195 215 202	- 76 064 472
EXCÉDENT DES PRODUITS (+) / CHARGES (-)		31 898 954	-

1

BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Collective de Prévoyance – COPRÉ (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse.

Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation collective semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de tout affilié contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Acte de fondation	Entré en vigueur au 30.06.2020
Règlement de prévoyance	Entré en vigueur au 01.01.2021
Règlement d'organisation	Entré en vigueur au 01.12.2021
Règlement de placement	Entré en vigueur au 01.12.2021
Règlement interne aux entreprises affiliées	Entré en vigueur au 05.12.2017
Règlement sur l'évaluation des passifs de nature actuarielle	Entré en vigueur au 31.12.2020
Règlement de liquidation partielle	Applicable aux liquidations partielles dès le 01.07.2020

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la Fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'organe de révision.

Le Conseil de fondation se compose de la manière suivante:

PRÉNOM, NOM	FONCTION	FIN DU MANDAT	REPRÉSENTATION
Claude Roch	Membre, Président	2022	Assurés
Robert Fiechter	Membre, Vice-Président (jusqu'au 27.05.2021)	2021	Employeur
Kathlen Overeem	Membre, Vice-Présidente (dès le 27.05.2021)	2023	Assurés
Mario Izzo	Membre	2023	Assurés
Daniel Hofstetter	Membre	2022	Employeur
Marcel Burger	Membre	2024	Employeur
Leila Hawa	Membre (dès le 27.05.2021)	2025	Employeur

La Direction générale de la Fondation est assurée par Monsieur Pascal Kuchen, Directeur général et Madame Stefanie Ajilian, Directrice générale adjointe.

Le Comité de direction est composé du Directeur général, de la Directrice générale adjointe, du Directeur des investissements (Monsieur Jean-Bernard Georges) et du Directeur commercial (Monsieur Loïc Perroud).

Tous les membres du Conseil de fondation et du Comité de direction ont la signature collective à 2.

1.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en matière de prévoyance professionnelle:	M. Stéphane Riesen, expert exécutant Pittet Associés SA, Lausanne, co-contractant
Organe de révision:	PricewaterhouseCoopers SA, Genève
Autorité de surveillance:	ASFIP Genève, n° de registre GE-1118

1.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

	2021	2020
Employeurs affiliés au 31.12. de l'exercice précédent	1 057	913
Entrées	184	203
Sorties*	-136	-59
EMPLOYEURS AFFILIÉS AU 31.12.	1 105	1 057

* En 2021, 80 contrats ont été retirés de l'effectif des entreprises affiliées s'agissant d'entreprises reprises lors de l'internalisation sans plus aucun assuré actif.

2

MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

2.1 MEMBRES ACTIFS

	2021	2020
Membres actifs au 31.12. de l'exercice précédent	16 633	13 190
Entrées	6 270	8 058
Départs à la retraite, décès, invalidité	-276	-170
Sorties	-4 055	-4 445
MEMBRES ACTIFS AU 31.12.	18 572	16 633

2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	2021	2020
Rentiers au 31.12. de l'exercice précédent	2 370	2 170
Entrées et reprises d'effectifs de rentiers	329	335
Départs, décès et fin de droit	-166	-135
RENTIERS AU 31.12.	2 533	2 370

	31.12.2021	31.12.2020
RÉPARTITION PAR TYPES DE RENTES		
Rentes de vieillesse	1 747	1 608
Rentes d'enfants de retraités	52	39
Rentes d'invalidité	301	296
Rentes d'enfants d'invalides	86	66
Rentes de conjoints et survivants	308	323
Rentes d'orphelins	39	38
RENTIERS AU 31.12.*	2 533	2 370

* dont 396 bénéficiaires dont la rente est réassurée au 31.12.2021 (31.12.2020: 233)

3

NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 EXPLICATION DES PLANS DE PRÉVOYANCE

La Collective de Prévoyance – COPRÉ est une fondation de prévoyance avec plusieurs œuvres de prévoyance. Elle applique un régime en primauté des cotisations. La Fondation a élaboré un règlement de prévoyance décrivant dans le détail ses prestations. Celui-ci est commun à toutes les entreprises affiliées. Le plan de prévoyance définit les prestations assurées choisies par l'entreprise affiliée. Celui-ci est propre à chaque affiliation.

3.2 FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

Le financement est régi par le règlement de prévoyance. La composition et le montant des cotisations varient d'une entreprise affiliée à l'autre et sont définis dans les plans de prévoyance.

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE

Lors de la séance du 17 janvier 2022, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1^{er} janvier 2022.

4

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1 CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et sont présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Placements	L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations impliquant un flux de trésorerie.
Monnaies étrangères	Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque): USD 0.91, EUR 1.04 et GBP 1.23. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.
Immobilier direct en Suisse	Les biens immobiliers en direct en Suisse sont évalués à leur valeur de rendement, qui repose sur la capitalisation des loyers durablement réalisables, plus précisément de l'état locatif à la date du bouclage. Le taux de capitalisation de chaque bien est fixé en fonction de facteurs reconnus par les évaluateurs agréés et les experts immobiliers, à savoir la localisation, le niveau d'entretien et le taux de vacance. Afin de mieux tenir compte du marché immobilier prévalant dans les grands centres, un nouveau taux de capitalisation spécifique pour le facteur de la localisation a été déterminé et appliqué aux immeubles détenus dans les villes de Zurich, Bâle, Berne, Genève et Lausanne. Cette catégorie appelée « Primes » rejoint les catégories appliquées jusqu'à présent soit « Arc lémanique », « Reste de la Suisse romande » et « Suisse alémanique ». Notre méthode d'évaluation des immeubles est décrite à l'annexe 5 de notre règlement de placement. Les taux de capitalisation au 31.12.2021 se situent entre 3.7% et 9.4%.
Immobilier direct à l'étranger	Les biens immobiliers en direct à l'étranger se valorisent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur économiquement justifiées.
Immobilier acquis en viager	La valeur au bilan correspond au coût d'acquisition, avec prise en considération de la valeur actuelle de la rente viagère et du droit d'habitation, mais au maximum à la valeur de marché pour un bien comparable.
Prêt hypothécaire	L'évaluation du prêt hypothécaire se fait à la valeur nominale.
Autres actifs	L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.
Autres passifs	L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.
Immobilisations corporelles et incorporelles	Il s'agit de matériel informatique, de mobilier de bureau et de licence informatique saisis à leur valeur actuelle puis amortis linéairement sur une durée respective de 3, 5 et 10 ans. Ces immobilisations sont regroupées dans les actifs transitoires.

4.3 MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Dès 2021:

- Les débiteurs ont été ressortis des placements et sont présentés avec le compte de régularisation actif.
- Les dettes de cotisations des employeurs (en faveur des entreprises affiliées) sont présentées dans les passifs.
- Les placements infrastructures sont présentés distinctement des placements alternatifs.
- Les frais de gestion chargés dans le cadre de capital calls ont été ressortis des frais de gestion de la fortune et sont présentés dans les frais TER.
- Les frais d'administration internes de gestion de la fortune sont présentés avec les frais d'administration et de gestion de la fortune soit dans le résultat des placements.

Les chiffres comparatifs 2020 ont été retraités.

5

COUVERTURE DES RISQUES RÈGLES TECHNIQUES DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

En 2021, la Fondation est réassurée intégralement par un contrat de réassurance complète et congruente des risques décès et invalidité auprès de elipsLife AG pour une durée de 3 ans, et ceci depuis le 1^{er} janvier 2020. La prime de risque est basée sur un taux de prime forfaitaire.

5.2 EXPLICATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE

La Fondation possède des actifs et passifs auprès des quatre assureurs suivants :

	2021 CHF	2020 CHF
elipsLife	13 362 189	3 148 318
Zurich Insurance*	31 771 358	22 487 933
Bâloise Assurances*	14 789 553	15 828 456
SwissLife*	184 119	179 205
ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE	60 107 219	41 643 912

* découlent d'anciens contrats d'assurance

5.3 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES ASSURÉS ACTIFS EN PRIMAUTÉ DE COTISATIONS

	2021 CHF	2020 CHF
Solde au 01.01. des capitaux de prévoyance assurés actifs	2 151 334 394	1 565 498 623
Corrections rétroactives	148 857	608 075
Bonifications d'épargne	209 092 110	175 626 945
Primes uniques et rachats	46 668 917	36 836 441
Apports de libre passage	525 052 618	665 450 645
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce	6 903 714	5 624 619
Prestations de libre passage en cas de sortie	-247 973 670	-245 419 173
Versements anticipés pour EPL/divorce	-16 566 427	-10 272 108
Transferts dans les capitaux de prévoyance des invalides	-1 912 246	-2 822 583
Dissolutions dues aux retraites et décès	-121 007 957	-78 169 971
Rémunération du capital épargne des actifs	134 724 879	38 409 893
Dissolution (-) de la provision pour art. 17 LFLP	-295 186	-37 012
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS AU 31.12.	2 686 170 004	2 151 334 394

Pour les assurés encore actifs au 1^{er} janvier 2022 et pour la période de référence du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain, des invalides et des assurés sortis au 31 décembre 2021, ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 6% (2% en 2020). La rémunération des capitaux de prévoyance respecte entièrement les dispositions de l'art. 46 OPP2.

Pour les assurés sortis durant l'année 2021, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés au taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral, sur l'entier de l'avoir de vieillesse.

5.4 TOTAL DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

	2021	2020
	CHF	CHF
AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP (COMPTES TÉMOINS)	981 376 034	841 671 388
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1%	1%

5.5 DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES RENTIERS

	2021	2020
	CHF	CHF
ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES INVALIDES		
Solde au 01.01.	38 513 941	35 115 509
Corrections rétroactives	180 438	9 698
Transferts depuis les capitaux de prévoyance des actifs	2 309 026	2 822 583
Bonifications d'épargne	1 912 246	1 885 491
Apports de libre passage	3 683 092	3 618 751
Versements anticipés pour EPL/divorce	–	–78 420
Dissolutions des capitaux de prévoyance	–4 474 181	–5 609 234
Rémunération des capitaux de prévoyance	2 501 863	745 654
Dissolution (–)/Constitution (+) de la provision pour art. 17 LFLP	–5 634	3 908
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES INVALIDES AU 31.12.	44 620 790	38 513 941
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR RETRAITÉS		
Solde au 01.01.	739 823 043	634 928 528
Transferts depuis les capitaux de prévoyance des actifs/invalides	36 350 575	41 778 789
Apports de RM retraités de nouvelles sociétés affiliées	7 083 632	96 906 100
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12. et changements de bases techniques	26 845 716	–33 790 374
RÉSERVES MATHÉMATIQUES DES RETRAITÉS AU 31.12.	810 102 966	739 823 043

	2021	2020
	CHF	CHF
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR RENTES PONT AVS		
Solde au 01.01.	745 539	937 756
Apports de RM rentes pont AVS de nouvelles sociétés affiliées	16 211	–
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12. et changements de bases techniques	–33 727	–192 217
RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR RENTES PONT AVS AU 31.12.	728 023	745 539
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR INVALIDES		
Solde au 01.01.	36 536 641	37 101 934
Apports de RM invalides de nouvelles sociétés affiliées	782 535	5 433 284
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12. et changements de bases techniques	–4 824 285	–5 998 577
RÉSERVES MATHÉMATIQUES DES INVALIDES AU 31.12.	32 494 891	36 536 641
RÉSERVES MATHÉMATIQUES (RM) POUR CONJOINTS ET SURVIVANTS		
Solde au 01.01.	69 854 374	67 302 859
Apports de RM conjoints et survivants de nouvelles sociétés affiliées	992 559	4 889 672
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12. et changements de bases techniques	–4 956 858	–2 338 157
RÉSERVES MATHÉMATIQUES POUR LES SURVIVANTS AU 31.12.	65 890 075	69 854 374
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES RENTIERS AU 31.12.	953 836 745	885 473 538

5.6 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

	2021	2020
	CHF	CHF
PROVISION DE LONGÉVITÉ		
Solde au 01.01.	–	11 045 000
Modification liée aux changements réglementaires	–	–11 045 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	4 525 000	–
PROVISION DE LONGÉVITÉ AU 31.12.	4 525 000	–
PROVISION POUR TAUX DE CONVERSION NON-ACTUARIEL		
Solde au 01.01.	80 266 000	62 531 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	–7 074 000	17 735 000
PROVISION POUR TAUX DE CONVERSION NON-ACTUARIEL AU 31.12.	73 192 000	80 266 000
PROVISION POUR FLUCTUATION DES RISQUES		
Solde au 01.01.	650 000	700 000
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12.	–94 000	–50 000
PROVISION POUR FLUCTUATION DES RISQUES AU 31.12.	556 000	650 000
PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE DES AFFILIÉS		
Solde au 01.01.	781 575	16 213
Reclassement dans les provisions techniques spéciales des affiliés	–	265 362
Apport de provision technique spéciale des affiliés	10 100 807	500 000
PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE DES AFFILIÉS AU 31.12.	10 882 382	781 575
FONDS LIBRES DES AFFILIÉS		
Solde au 01.01.	57 654 078	2 202 476
Reclassement dans les provisions techniques spéciales des affiliés	–	–265 362
Constitution des fonds libres des affiliés	10 905 412	55 925 658
Dissolution des fonds libres des affiliés	–1 081 030	–208 693
FONDS LIBRES DES AFFILIÉS AU 31.12.	67 478 461	57 654 078
PROVISIONS TECHNIQUES AU 31.12.	156 633 843	139 351 653

Selon le règlement sur l'évaluation des passifs de nature actuarielle, la provision de longévité (ou provision pour changement de tables actuarielles) correspond à 0.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes par année depuis l'année de projection des tables actuarielles appliquées (sans tenir compte des capitaux épargne des assurés invalides temporaires et sans les rentes d'enfants). Au 31 décembre 2021, l'année de projection des tables appliquées était 2020.

La provision pour taux de conversion non-actuariel a pour but de couvrir le coût lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse à la retraite. Ce coût correspond à la partie de la réserve mathématique de la rente non financée par l'avoire de la vieillesse accumulé. L'objectif de cette provision a été déterminé sur la base des assurés actifs et des invalides temporaires atteignant l'âge réglementaire de la retraite au cours des cinq prochaines années et en tenant compte d'une proportion de prise de retraite sous forme de capital de 25 %.

La provision pour fluctuation des risques est constituée pour couvrir les coûts qui ne sont pas couverts par la réassurance congruente retenue par la Fondation dès le 1^{er} janvier 2015. Au 31 décembre 2021, la provision pour fluctuation des risques se compose d'un montant de CHF 215 000 relatif à la reprise des rentes en cours et futures en lien avec l'affiliation de la Lloyds en 2014 et pour laquelle une prime spéciale avait été facturée à l'époque, ainsi que d'un montant de CHF 341 000 pour les éventuels coûts non-réassurés relatifs aux rentes d'invalidité en cours à fin 2021.

La provision technique spéciale des affiliés se compose de CHF 500 000 concernant la reprise de deux invalides, pour un affilié, dont les cas ne sont pas encore réglés, de CHF 265 362 relatif à un affilié pour le préfinancement de rentes pont-AVS et de CHF 10 117 020 correspondant à des provisions techniques en attente de partage suite à la reprise d'une institution de prévoyance en liquidation.

Les fonds libres des affiliés correspondent au montant total des fonds libres des entreprises affiliées qui n'ont pas encore été affectés.

5.7 RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a procédé à une expertise actuarielle au 31 décembre 2021, dont les conclusions sont les suivantes :

En notre qualité d'expert agréé de la Fondation au sens de l'article 52e LPP, nous attestons que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'attestation.
- Avec un degré de couverture de 113.2%, la Fondation est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les bases techniques appliquées par la Fondation sont jugées adéquates. Les caractéristiques de la Fondation nous permettent de recommander de maintenir le taux d'intérêt technique à 1.75%.
- Les provisions techniques constituées à fin 2021 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises par la Fondation (conclusion d'un contrat de réassurance intégrale des risques invalidité et décès auprès de elipsLife) concernant la couverture des risques d'invalidité et de décès sont suffisantes.
- L'équilibre financier structurel de la Fondation est assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation, du niveau de performance attendue, du taux d'intérêt technique appliqué et du plan de prévoyance en vigueur. Les cotisations encaissées ne permettent toutefois pas de financer l'entier des pertes sur retraites qui doivent en partie être mises à charge de la performance, ce qui implique que pour une performance de 2.45%, la rémunération des avoires de vieillesse ne devrait pas être supérieure à 2.25%.

5.8 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Dans sa séance du 17 janvier 2022, le Conseil de fondation a décidé d'utiliser pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers (avec et sans employeur) et des provisions techniques, les tables actuarielles LPP 2020 (périodiques) avec un taux d'intérêt technique de 1.75%, identiques à 2020.

5.9 DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2 686 170 004	2 151 334 394
Capitaux de prévoyance des rentiers	953 836 745	885 473 538
Provisions techniques	156 633 843	139 351 653
CAPITAL DE PRÉVOYANCE NÉCESSAIRE AU SENS DE L'ART. 44 OPP2 (CP)	3 796 640 592	3 176 159 585
Total actif du bilan	4 483 328 200	3 585 094 097
./. Engagements et compte de régularisation passif	-166 557 772	-118 363 610
./. Réserve de cotisations employeurs sans renonciation	-17 033 449	-14 542 671
./. Provisions non-techniques	-414 000	-460 000
FORTUNE DE PRÉVOYANCE DISPONIBLE AU SENS DE L'ART. 44 OPP2 (FP)	4 299 322 979	3 451 727 816
DEGRÉ DE COUVERTURE (FP/CP)	113.24%	108.68%

6

EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, CONSEILLERS EN PLACEMENT ET GESTIONNAIRES EN PLACEMENT, RÈGLEMENT DE PLACEMENT

DÉPOSITAIRES DE TITRES

La fortune de la Fondation est déposée auprès de Credit Suisse AG, à l'exception de quelques placements qui sont déposés chez Alinda Capital Partners Ltd USA, Caisse d'Épargne de Nyon, New York Life Investors, Swiss Collective Pensions CY, Supre Real Estate Ltd CY, Banque privée Edmond de Rothschild SA, Banque Lombard Odier & Cie SA et Partners Group AG.

GESTIONNAIRES DE FORTUNE MOBILIÈRE	TYPE D'AGRÈMENT
Credit Suisse AG (Global custodian)	FINMA
UBS AG	FINMA
Partners Group AG	FINMA
Blackrock Ltd	FCA (Financial Conduct Authority UK)
Fondation AFIAA	CHS PP (Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle)
Banque cantonale de Zurich	FINMA
Vontobel SA	FINMA
Banque Rothschild & Co.	FINMA
Bâloise Asset Management	FINMA
Abrdn plc.	CSSF Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
William Blair & Co.	SEC (United States Securities and Exchange Commission)
J. Safra Sarasin SA	FINMA
Threestone Capital Management SA	CSSF Luxembourg (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
BlueOrchard Finance Ltd.	FINMA
Banque privée Edmond de Rothschild	FINMA
Banque Lombard Odier & Cie SA	FINMA
Invesco Asset Management SA	FINMA
BAF Capital SA	Financial Services Authority of the Central Bank of Uruguay à Montevideo
Alinda Capital Partners	FCA (Financial Conduct Authority UK)/SEC (United States Securities and Exchange Commission)
EFA Group Ltd (EuroFn Investments Pte Ltd.)	CIMA (Cayman Island Monetary Authority)/ Monetary Authority of Singapore
Unigestion SA	FINMA
GESTIONNAIRE DE FORTUNE MOBILIÈRE (PRIVATE EQUITY)	TYPE D'AGRÈMENT
Portfolio Advisors, LLC, Zürich	SEC (United States Securities and Exchange Commission)

GESTIONNAIRE DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT

CBRE (Geneva) SA

ADMINISTRATION DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT

Régie du Rhône SA, Lancy et Privera SA, Genève

COMMISSION DE PLACEMENT	FONCTION
Jean-Bernard Georges	Membre, Président
Marcel Burger	Membre
Mario Izzo	Membre
Pascal Kuchen	Membre

6.2 UTILISATION DES EXTENSIONS (ART.50 AL. 4 OPP2)

Dans le cadre du règlement de placement, la Fondation a fait usage de la liberté que lui laisse la loi d'étendre les possibilités de placement. Les domaines d'investissement concernés sont explicités à l'annexe 2 du règlement de placement. Au 31 décembre 2021, il s'agit des placements alternatifs.

Les dispositions nécessaires ont été prises afin que le soin requis soit apporté au choix, à la gestion et au contrôle des placements. Le Conseil de fondation a particulièrement veillé à ce que soit assurée la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tienne compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés.

6.3 OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR

La nouvelle cible de la RFV correspond à la provision qui serait nécessaire pour que la probabilité que la Fondation passe en sous-couverture dans un délai d'une année soit inférieure à 3.5%. Il s'agit d'une Value-at-Risk (VaR) avec un niveau de sécurité de 96.5% et un horizon-temps d'un an.

Au 31 décembre 2021, la réserve de fluctuation de valeur est constituée à 100%.

	2021	2020
	CHF	CHF
Solde au 01.01.	275 568 231	199 503 759
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	195 215 202	76 064 472
RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR AU 31.12.	470 783 433	275 568 231
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	470 783 433	393 843 789
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeur	–	–118 275 558

6.4 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020
	Part effective	Part effective	Stratégie	Marge de fluctuation	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	%	CHF	%
PLACEMENTS À REVENU FIXE	937 124 396	20.9	18	6-78.5	748 954 583	20.9
Liquidités et placements sur le marché monétaire	344 607 508	7.7	2	0-47.5	221 648 559	6.2
Opérations de change	5 952 874	0.1			160 087	0.0
Obligations	511 361 533				527 145 936	
Obligations en CHF	263 917 873	5.9	9	4-19	271 034 181	7.6
Obligations en MET	247 443 660	5.5	3	2-6	256 111 756	7.1
dont Obligations en MET hedgées en CHF	247 443 660				256 111 756	
Hypothèques	75 202 481				–	
Hypothèques suisses	75 202 481	1.7	4	0-6	–	–
ACTIONS	1 462 358 740	32.6	32	14-40	1 199 864 786	33.5
Actions en CHF	684 333 053	15.3	16	7-20	559 485 779	15.6
Actions en MET	778 025 687	17.4	16	7-20	640 379 007	17.9
PLACEMENTS ALTERNATIFS	720 383 605	16.1	15	7.5-21	559 500 527	15.6
Hedge Funds	85 041 840				78 135 389	
Private Equity	359 328 404				235 708 348	
Senior Loan Funds	62 920 540				60 679 619	
Trade Finance	24 050 835				31 849 286	
Prêt hypothécaire	5 330 228				5 171 108	
Matières premières	134 155 450				100 285 570	
Autres	49 556 309				47 671 207	
INFRASTRUCTURES*	53 895 206	1.2	4	2-6	35 675 130	1.0

* À partir de 2021, les placements infrastructures sont présentés distinctement des placements alternatifs. Les chiffres comparatifs 2020 ont été retraités.

	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020
	Part effective	Part effective	Stratégie	Marge de fluctuation	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	%	CHF	%
IMMOBILIER	1 278 306 950	28.5	31	23-47	1 010 425 902	28.2
Immobilier suisse	998 639 212	22.3	25	20-40	872 739 951	24.3
Immobilier en direct	884 920 905				774 240 468	
Immobilier en construction	78 737 004				61 357 600	
Immobilier acquis en viager	33 164 090				33 164 090	
Immobilier en vente	1 817 213				3 977 794	
Immobilier étranger	279 667 738	6.2	6	3-7	137 685 950	3.8
Immobilier en direct	–				–	
Immobilier indirect	279 667 738				137 685 950	
CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	23 480 332	0.5			22 824 843	0.6
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	7 778 971	0.2			7 848 326	0.2
FORTUNE TOTALE	4 483 328 200	100.0			3 585 094 097	100.0

6.5 CONTRÔLE DES LIMITES GLOBALES MAXIMALES SELON LE RÈGLEMENT DE PLACEMENT

	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020
	Part effective	Part effective	Limites globales	Part effective	Part effective
	CHF	%	%	CHF	%
Matières premières	134 155 450	3.0	5	100 285 570	2.8
Marchés émergents	41 390 348	0.9	15	42 093 768	1.2
Exposition totale en monnaies étrangères, nette de couverture de change	930 285 496	20.8	40	1 017 348 104	28.4

6.6 CONTRÔLE DES LIMITES SELON L'OPP2

Au 31 décembre 2021, les limites individuelles de placements selon l'article 54, 54a et 54b sont respectées.

	31.12.2021	31.12.2020	Limites OPP2
	Part effective	Part effective	selon l'art. 55
	%	%	%
Titres hypothécaires	1.7	–	50
Actions	32.6	33.5	50
Immobilier	28.5	28.2	30
dont un tiers au maximum à l'étranger	6.2	3.8	10
Placements alternatifs	16.1	15.6	15
Placements en devises étrangères sans couvertures du risque de change	26.4	28.4	30
Infrastructures	1.2	1.0	10

Au 31 décembre 2021, l'endettement hypothécaire de CHF 10 millions représente 0.78% de la fortune immobilière et 0.22% de la fortune globale. L'échelonnement des échéances est présenté à la note 7.4.

Au 31 décembre 2020, l'endettement hypothécaire était de CHF 10 millions et représentait 0.99% de la fortune immobilière et 0.28% de la fortune globale.

6.7 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

			31.12.2021	31.12.2021
	Échéance	Cours à terme	Valeur	Résultat non réalisé
			CHF	CHF
VENTES				
Contrat à terme EUR/CHF – EUR 50 000 000	03.03.2022	EUR/CHF 1.035827	54 107 400	2 316 055
Swaps EUR/CHF – EUR 50 000 000	20.01.2022	EUR/CHF 1.036076	54 261 200	2 457 421
Swaps EUR/CHF – EUR 50 000 000	26.04.2022	EUR/CHF 1.035508	52 453 250	677 839
Swaps USD/CHF – USD 50 000 000	08.03.2022	USD/CHF 0.909661	45 524 950	41 903
Swaps USD/CHF – USD 50 000 000	07.04.2022	USD/CHF 0.908861	45 902 700	459 657
TOTAL			252 249 500	5 952 875

Au 31 décembre 2021, les dispositions de l'article 56a OPP2 sont respectées.

Au 31 décembre 2020, les produits dérivés ouverts (swaps sur devises) s'élevaient à CHF 160 087.

6.8 ENGAGEMENTS DE CAPITAUX OUVERTS

Au 31 décembre 2021, les engagements de capitaux ouverts s'élèvent à :

Catégorie	Devises étrangères	31.12.2021	
		Valeur en devises étrangères	CHF
Private Equity	USD	67 856 359	CHF 61 827 329
	EUR	50 961 439	CHF 52 804 200
	CHF	4 576 800	CHF 4 576 800
	GBP	304 629	CHF 375 936
Infrastructure	USD	3 131 276	CHF 2 853 062
	EUR	90 596 386	CHF 93 872 351
	CHF	15 000 000	CHF 15 000 000
Immobilier étranger	EUR	37 549 738	CHF 38 907 537
TOTAL			270 217 215

Au 31 décembre 2020, les engagements de capitaux ouverts se montaient à CHF 163 530 947.

6.9 RÉTROCESSIONS

Un total de CHF 1 583 864 de rétrocessions a été constaté sur l'exercice 2021 (2020: CHF 655 673).

6.10 EXPLICATIONS DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

	2021	2020
	CHF	CHF
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE	- 1 794 811	- 2 189 092
Intérêts	- 750 304	- 947 358
Dividendes	118 642	1 372 518
Résultat net	- 1 163 150	- 2 614 251
OPÉRATIONS DE CHANGE	2 662 648	2 610 507
Intérêts	-	-
Résultat net	2 662 648	2 610 507
OBLIGATIONS	- 12 253 125	13 153 046
Obligations suisses	- 4 543 376	2 402 706
Intérêts	2 933 990	2 240 430
Résultat net	- 7 477 366	162 276
Obligations étrangères en CHF	- 486 399	2 895 357
Intérêts	1 100 988	924 575
Résultat net	- 1 587 387	1 970 782
Obligations étrangères en MET (hedgées en CHF)	- 7 223 350	7 854 984
Intérêts	3 598 877	3 416 010
Résultat net	- 10 822 227	4 438 973
ACTIONS	283 531 820	109 581 477
Actions en CHF	131 564 200	40 568 512
Dividendes	12 376 094	10 739 952
Résultat net	119 188 106	29 828 559
Actions en MET	151 967 620	69 012 965
Dividendes	8 940 422	10 686 626
Résultat net	143 027 198	58 326 338
HYPOTHÈQUES	284 131	-
Intérêts	81 648	-
Résultat net	202 483	-
PLACEMENTS ALTERNATIFS	115 478 654	12 503 315
Dividendes	4 411 950	5 917 577
Résultat net	111 066 704	6 585 738
INFRASTRUCTURES	3 255 589	- 816 821
Dividendes	3 245 414	138 750
Résultat net	10 175	- 955 571

	2021	2020
	CHF	CHF
IMMOBILIER	36 563 500	22 755 425
Immobilier suisse	21 940 562	19 827 091
Produits et charges d'exploitation	29 836 336	25 367 912
Intérêts hypothécaires	-360 000	-360 000
Réévaluation	-9 258 331	-8 586 457
Résultat net sur le viager	1 321 042	2 371 178
Résultat sur vente	401 515	1 034 458
Immobilier étranger	14 622 938	2 928 333
Dividendes	4 269 404	2 708 499
Résultat net	10 353 534	219 835
FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DE LA FORTUNE	- 36 315 282	- 27 035 772
Frais d'administration internes	-510 034	-569 075
Frais de gestion de fortune	-6 077 227	-6 745 169
Frais TER	-29 728 021	-19 721 527
RÉTROCESSIONS	1 583 864	655 673
INTÉRÊTS SUR LES PRESTATIONS DE LIBRE PASSAGE	- 840 028	- 581 452
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	392 156 959	130 636 306

6.11 PERFORMANCE DES PLACEMENTS

Selon le dépositaire des titres, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2021 est de 10.5%, contre 4.24% durant l'exercice 2020.

6.12 PRÉSENTATION DU TAUX DE TRANSPARENCE DES PLACEMENTS EN MATIÈRE DE FRAIS

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Total des placements	4 475 549 229	3 577 245 771
Placements non transparents (selon détail ci-après)	104 698 285	74 908 340
PLACEMENTS TRANSPARENTS	4 370 850 944	3 502 337 431

Placements collectifs dont les frais ne sont pas connus (placements non transparents selon l'art. 48a al.3 OPP 2):

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	31.12.2021	31.12.2021
			Quantité/nominal	Valeur de marché CHF
LU1773289282	Partners Group	PG Real Estate Opportunities 2019 (EUR) C.S.C	12 450	11 543 460
LU0284878518	Partners Group	Partners Group Global Mezzanine 2007	1 894	19 294
XF0040864757	Portfolio Advisors	Athora Holdings Ltd	12 859 820	17 322 277
XF0040972964	Portfolio Advisors	Trivest Growth Investment Fund II L.P.	780 528	755 718
XF0040985321	Portfolio Advisors	Summit Partners Europe Growth Equity Fund III	2 394 497	2 449 514
XF0041018908	Credit Suisse	Segregated Portfolio Cell 07 (What Light)	1 007	11 836 557
XF0041036728	Portfolio Advisors	BBOF VI Feeder SCSp	999 649	798 719
XF0041036751	Portfolio Advisors	MCP Opportunity Secondary Program V.S.L.P.	804 067	1 740 961
XF0041135942	Portfolio Advisors	Astorg MidCap	880 000	754 202
XF0041142138	Portfolio Advisors	PA Co-Investment Fund IV L.P.	10 859 959	11 352 095
XF0041144803	Portfolio Advisors	Insight Partners Fund X (Cayman) Follow-On Fund L.P.	1 950 000	1 940 592
XF0041148911	Portfolio Advisors	Insight Partners XII LP	3 500 000	3 135 180
XF0041151220	Portfolio Advisors	Charlesbk Eq Fund X LP	1 602 728	1 450 299
XF0041151279	Portfolio Advisors	Charlesbk Eq Ov Fd X LP	940 515	872 854
CH1105866276	Zürcher Kantonalbank (ZKB)	Cert Zuercher Kantonalbank	45 000	38 726 563
PLACEMENTS NON TRANSPARENTS				104 698 285

	31.12.2021	31.12.2020
TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS	97.7%	97.9%

Le Conseil de fondation, après analyse de la pondération des placements, s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique de placements, lors de la séance du 18 mars 2022.

6.13 EXPLICATIONS DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
FRAIS D'ADMINISTRATION INTERNES*	- 510 034	- 569 075
Salaires et charges sociales investissement	-354 136	-459 844
Frais de fonctionnement investissement	-78 208	-33 565
Jetons de présence de la Commission de placement	-77 690	-75 666
FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE	- 6 077 227	- 6 745 169
Honoraires de gestion de la fortune mobilière	-2 277 036	-1 763 564
Frais de transactions et autres frais bancaires	-1 208 039	-1 086 217
Honoraires de gérance des biens immobiliers	-1 240 620	-1 059 364
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers	-1 294 882	-2 745 744
Honoraires de gestion et conseil des biens immobiliers acquis en viager	-56 650	-90 280
FRAIS TER	- 29 728 021	- 19 721 527
FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DE LA FORTUNE*	- 36 315 282	- 27 035 772
PLACEMENTS TRANSPARENTS (NOTE 6.12)	4 370 850 944	3 502 337 431
POURCENTAGE DES FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE PAR RAPPORT À LA TOTALITÉ DES PLACEMENTS TRANSPARENTS EN MATIÈRE DE FRAIS	0.83%	0.77%

* À partir de l'année 2021, les frais d'administration internes de gestion de la fortune sont présentés avec les frais d'administration et de gestion de la fortune soit dans le résultat des placements. Les chiffres comparatifs 2020 des salaires et charges sociales, des frais de fonctionnement et des jetons de présence de la Commission de placement ont été retraités.

6.14 VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Néant

6.15 EXPLICATIONS DES PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR ET DES RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs*	23 980 332	23 324 843
Provision pour pertes sur créances employeurs	-500 000	-500 000
CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	23 480 332	22 824 843
Dettes de cotisations des employeurs*	1 619 209	1 504 412
DETTES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	1 619 209	1 504 412

* À partir de 2021, les dettes de cotisations des employeurs (en faveur des entreprises affiliées) sont présentées dans les passifs. Les chiffres comparatifs 2020 ont été retraités.

Les créances et dettes de cotisations des employeurs correspondent aux comptes courants de chaque entreprise affiliée à la Fondation. La majorité des cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2022. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier par notre service contentieux et celles encore dues au 31 mars 2022 font l'objet d'une communication à l'ASFIP.

	2021	2020
	CHF	CHF
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 01.01.	14 542 671	6 129 951
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	4 321 364	12 834 608
Utilisation de la réserve de cotisations des employeurs	-1 830 585	-4 421 888
RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS AU 31.12.	17 033 449	14 542 671

6.16 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La Fondation ne détient pas d'actions en direct, c'est pourquoi aucun exercice des droits de vote n'est nécessaire.

7

EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 COTISATIONS

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Bonifications d'épargne	211 079 806	177 239 724
Cotisations pour couverture risques invalidité et décès	22 367 564	19 419 573
Cotisations au fonds de garantie	867 841	734 993
Cotisations pour frais administratifs	4 249 887	3 837 749
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	419 463	538 484
COTISATIONS BRUTES	238 984 561	201 770 522
Soit :		
Cotisations des salariés	93 036 614	78 708 214
Cotisations des employeurs	145 947 947	123 062 308

7.2 COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et rentes à recevoir	700 993	1 364 232
Prestations en capital payées d'avance	384 765	–
Provisions à recevoir	500 000	500 000
Prestations du réassureur à recevoir	176 400	80 664
Revenus des placements à recevoir	770 347	1 317 079
Impôts anticipés à récupérer	2 855 131	2 682 170
Loyers des immeubles à recevoir	1 631 240	1 146 697
Produits divers à recevoir	19 617	–
Intérêts courus	72 072	33 895
Charges payées d'avance	90 609	2 764
Immobilisations corporelles	148 774	250 238
Immobilisations incorporelles	429 025	470 588
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	7 778 971	7 848 326

7.3 COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et rentes reçus d'avance	45 916 366	2 169 886
Capitaux de prévoyance et rentes à payer	2 780 494	948 841
Réserves mathématiques reçues d'avance	1 088 171	351 868
Prestations du réassureur reçues d'avance	1 657 321	1 612 989
Prestations à verser au réassureur	67 592	12 351
Cotisations au fonds de garantie à payer	372 703	320 438
Frais de courtage à payer	2 482 557	2 190 105
Charges diverses à payer	240 062	591 645
Frais de gestion de fortune à payer	1 003 392	399 630
Loyers des immeubles reçus d'avance	835 011	161 974
Charges diverses des immeubles à payer	194 633	431 050
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	56 638 303	9 190 775

7.4 DETTES HYPOTHÉCAIRES

Le détail de la dette hypothécaire auprès du Credit Suisse au 31 décembre 2021 est le suivant :

	MONTANT EN CHF	TAUX D'INTÉRÊT	DÉBUT CONTRAT	ÉCHÉANCE
Hypothèque fixe	10 000 000	3.60%	31.03.07	30.03.22
DETtes HYPOTHÉCAIRES	10 000 000			

L'hypothèque est intégralement remboursée à son échéance.

7.5 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Il s'agit de frais d'administration uniques, qui ont été facturés en 2016 suite à la reprise de la gestion d'un portefeuille de rentiers non liés à un employeur. Ils sont amortis chaque année sur une durée totale de 14 ans.

7.6 FRAIS D'ADMINISTRATION

	2021	2020
	CHF	CHF
ADMINISTRATION GÉNÉRALE*	- 4 387 817	- 3 889 023
Salaires et charges sociales	-2 673 468	-2 424 107
Frais de fonctionnement	-1 426 635	-1 139 496
Jetons de présence du Conseil de fondation et des Commissions	-229 425	-234 644
Honoraires de mandats divers	-58 289	-90 776
ORGANE DE RÉVISION ET EXPERT EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE	- 138 167	- 149 862
Honoraires de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	-62 681	-71 155
Honoraires de révision	-75 486	-78 707
AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	- 26 251	- 26 824
Autorité de surveillance cantonale	-17 400	-19 300
Haute surveillance de la prévoyance professionnelle	-8 851	-7 524
FRAIS D'ADMINISTRATION	- 4 552 235	- 4 065 709

* À partir de l'année 2021, les frais d'administration internes de gestion de la fortune sont présentés avec les frais d'administration et de gestion de la fortune, soit dans le résultat des placements. Les chiffres comparatifs 2020 des salaires et charges sociales, des frais de fonctionnement et des jetons de présence du Conseil de fondation et des Commissions ont été retraités.

7.7 FRAIS DE COMMERCIALISATION

	2021	2020
	CHF	CHF
COMMERCIALISATION	- 824 443	- 941 817
Salaires et charges sociales commerciaux	-735 354	-824 989
Frais de fonctionnement commerciaux	-56 025	-73 939
Honoraires de mandats divers commerciaux	-33 064	-42 890
MARKETING ET PUBLICITÉ	- 224 076	- 314 659
Frais divers de marketing et publicité	-224 076	-314 659
COURTAGE	- 4 668 307	- 4 072 978
Frais de courtage	-4 668 307	-4 072 978
FRAIS DE COMMERCIALISATION	- 5 716 826	- 5 329 454

8

DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Les demandes de l'ASFIP ont toutes été traitées à la date du bouclage des comptes 2021.

Toutes les mises à jour des différents règlements ont été transmises à l'ASFIP.

9

AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES À LA SITUATION
FINANCIÈRE**9.1 MISE EN GAGE D'ACTIFS**

Les cédules hypothécaires mises en gage des prêts hypothécaires s'élèvent à CHF 10 000 000 au 31 décembre 2021 (montant utilisé CHF 10 000 000).

Une limite de CHF 200 millions, nantie par une partie des titres en dépôt, est ouverte et répartie pour des cautionnements bancaires, des opérations de couverture de change et des opérations sur options.

9.2 DÉCOUVERT / EXPLICATION DES MESURES PRISES (ART. 44 OPP 2)

Néant

9.3 RENONCIATION À L'UTILISATION PAR L'EMPLOYEUR DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS D'EMPLOYEUR

Néant

9.4 LIQUIDATIONS PARTIELLES

Au 31 décembre 2021, la Fondation est en liquidation partielle. Parmi les résiliations, six entreprises affiliées ont droit à une attribution de fonds complémentaires. Le montant des PLP transférées s'élève à CHF 2 496 011. Une résiliation entraîne le versement d'une part de la provision pour taux de conversion non-actuariel pour un montant de CHF 21 054 et d'une part de la provision de longévité pour un montant de CHF 593. Un rentier figure dans une des résiliations. Ceci entraîne ainsi un versement de réserves mathématiques pour un montant de CHF 118 695. Finalement, les six résiliations se verront attribuer une part de la réserve de fluctuation de valeur ainsi qu'une part des fonds libres. Les montants seront déterminés dès que les comptes annuels 2021 auront été approuvés puis versés aux entreprises concernées. La communication aux entreprises concernées et à l'ASFIP se fera suite à l'approbation des comptes annuels.

9.5 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

Néant

9.6 AUTRES INFORMATIONS

La société Supre Ltd, Cayman Island, a été créée en 2015 pour les investissements, principalement en Private Equity, effectués aux États-Unis. Elle appartient à 100% à COPRÉ.

La société Swiss Collective Pension Ltd, Cayman Island, a été créée en 2016 afin de pouvoir octroyer un prêt hypothécaire de USD 5 850 000 à la société HHG PX Cayman LTD. Une cédule hypothécaire du même montant garantit le prêt. Cette société appartient à 100% à COPRÉ.

La société Supre Real Estate Ltd, Cayman Island, a été créée en 2016 afin de pouvoir acquérir 50 lots du Margarita Ville Beach Resort, Grand Cayman. Elle appartient à 100% à COPRÉ.

10

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement survenu après la date de clôture du bilan et ayant une influence primordiale sur les comptes annuels 2021 n'a été porté à notre connaissance.



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de La Collective de Prévoyance - COPRE

Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de La Collective de Prévoyance - COPRE, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2
Téléphone : +41 58 792 91 00, télécopie : +41 58 792 91 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Lienhard
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Yann Pasche
Expert-réviseur

Genève, le 12 avril 2022

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



SIÈGE

Avenue de Champel 4
CH-1206 Genève

—
021 310 12 30

SIÈGE ADMINISTRATIF

Place de la Gare 12
Case postale 420
CH-1001 Lausanne

—
021 310 12 30

copre@copre.ch
www.copre.ch